

CANADA		PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE		COUR SUPÉRIEURE	
PROVINCE DE QUÉBEC		Gestion (Actions collectives)		Chambre Actions collectives	
DISTRICT DE MONTRÉAL				Référée de	Salle 14.07
No :	500-06-001117-213		Date : 2026-03-13		
L'HONORABLE SHAUN E. FINN, J.C.S.					JF1315

Demanderesse		Avocat(s)	
FRANÇOIS DÉCARY-GILARDEAU	Représenté	Me James R. Nazem jrnazem@actioncollective.com	Présent (via Teams)

Défenderesses		Avocat(s)	
GENERAL MOTORS CANADA & ALS	Représenté	Me Alexis Leray aleray@blg.com Me Stéphane Pitre spitre@blg.com BLG s.e.n.c.r.l., s.r.l.	Présents (via Teams)

Nature de la cause Action collective

Montant : 0,00 \$

Cote(s)	Requête (s)
999	Conférence de gestion

Greffière Mustapha Tessa	Interprète	Sténographe
-----------------------------	------------	-------------

ENREGISTREMENT NUMÉRIQUE

Audition AM :	Début 9 :15	Fin 9 :34	Audition PM :	Début	Fin
---------------	----------------	--------------	---------------	-------	-----

Affaires référées au maître des rôles	Résultat de l'audition Décision de gestion rendue
---------------------------------------	--

HEURE

9 :15	<u>OUVERTURE DE L'AUDIENCE</u> Appel de la cause et identification des avocats.
9 :16	Le Tribunal demande aux parties de lui faire un point de situation sur l'évolution du dossier.

CANADA		PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE		COUR SUPÉRIEURE	
PROVINCE DE QUÉBEC		Gestion (Actions collectives)		Chambre Actions collectives	
DISTRICT DE MONTRÉAL				Référée de	Salle 14.07
No :	500-06-001117-213		Date : 2026-03-13		
L'HONORABLE SHAUN E. FINN, J.C.S.					JF1315

9 :16	Intervention de Me Nazem.
9 :17	Question du Tribunal à Me Nazem.
9 :18	Réponse de Me Nazem.
9 :18	Intervention de Me Pitre qui communique, également, un point de situation du côté de la défenderesse et à cet égard, communique les dernières informations sur l'avancement de la médiation en cours entre les parties.
9 :23	Me Pitre indique que le Tribunal sera informé dans deux semaines des résultats des pourparlers avec la demanderesse tendant au règlement du dossier.
9 :24	Question du Tribunal à Me Nazem sur le délai de 2 semaines sollicité par la défenderesse.
9 :24	Réponse de Me Nazem.
9 :25	Intervention du Tribunal qui s'adresse aux parties.
9 :26	Intervention de Me Nazem qui demande que le Tribunal accorde une extension du délai pour l'inscription.
9 :27	Échange avec le Tribunal.
9 :28	Après avoir entendu les représentations des deux parties, le Tribunal rend, séance tenante, le jugement suivant et en fait lecture :

JUGEMENT

Le TRIBUNAL :

- **VU** que le demandeur propose l'autorisation d'un avis aux membres tel que prévu par le protocole de l'instance ;
- **VU**, toutefois, que les parties ont entamé un processus de médiation afin d'aboutir à un règlement du présent dossier;
- **VU** que les défendeurs ont récemment communiqué différentes informations au demandeur;

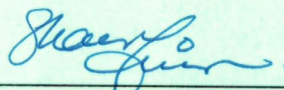
CANADA		PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE		COUR SUPÉRIEURE	
PROVINCE DE QUÉBEC		Gestion (Actions collectives)		Chambre Actions collectives	
DISTRICT DE MONTRÉAL				Référée de	Salle 14.07
No :	500-06-001117-213		Date : 2026-03-13		
L'HONORABLE SHAUN E. FINN, J.C.S.					JF1315

- **VU** que des discussions sérieuses auront lieu la semaine prochaine entre les parties;
- **VU** que les parties acceptent un délai additionnel de deux semai afin de décider si elles sont en mesure d'en arriver à un règlement en principe;

POUR CES MOTIFS, Le TRIBUNAL :

- **REMET** la question de la publication d'un avis aux membres pour une période de deux (2) semaines;
- **DEMANDE** aux parties d'aviser le Tribunal en temps opportun d'un règlement, qui viendrait à intervenir éventuellement;

LE TOUT, sans frais.



L'Honorable Shaun E. Finn, J.C.S

9 :30 Échange entre le Tribunal et Me Nazem.

9 :31 Le Tribunal s'adresse aux parties

9 :33 **FIN DE L'AUDIENCE**



Mustapha Tessa, g.a.c.s